



# SÉNAT DE BELGIQUE.

---

## *Rapport sur le Budget de la Guerre.*

---

Votre Commission chargée de l'examen du Budget de la Guerre pour l'exercice de 1834, en le comparant à celui de 1833, a reconnu avec satisfaction que, par suite des mesures prises par Monsieur le Ministre, de grandes économies sont devenues possibles et ont été proposées par lui dans le Budget présenté qui s'élevait à un total de 40,000,000 de francs.

La Chambre des Représentans y ayant fait de nouvelles diminutions, presque toutes consenties par M. le Ministre, le total se trouve maintenant réduit à 33,281,000 francs, compris les dépenses ajoutées au chapitre X, pour dépôts de Gardes Civiques, Partisans, Ambulances et supplément aux troupes cantonnées, montant à 322,000 francs, dépenses qui n'avaient pas été comprises dans le Budget présenté comme éventuelles *et devant former un Budget à part, temporaire et éventuel*. Le Budget de la Guerre pour 1833, après une réduction de 11,433,000 francs, faite après son adoption sur la proposition du Ministre, s'élevait à un total de 55,000,000. Celui proposé présente donc une différence en moins, de 16,719,000 fr. La Commission, dans ses rapports avec Monsieur le Ministre, en a reçu l'assurance, que cette importante économie peut s'opérer sans que la sûreté du pays soit compromise, et en conservant les moyens de reporter promptement l'armée à l'effectif de guerre, si des circonstances venaient à le rendre nécessaire.

La Commission a aussi fait quelques observations à Monsieur le Ministre sur les divers Chapitres de son Budget, et en a reçu des explications qui complètent celles déjà données à la Chambre des Représentans.

### CHAPITRE PREMIER.

#### *Administration Centrale.*

#### ART. 4.—*Matériel du Ministère.*

La commission avait observé que la somme de 25,000 francs, pour impressions, paraissait fort élevée. Il nous a été répondu que le tiers environ de cette somme était nécessaire pour celles des hôpitaux seulement.

La somme de 246,000 fr., proposée par le Gouvernement pour le total de ce chapitre a été maintenue par la Chambre des Représentans.

CHAPITRE II.

*Soldes et masses de l'Armée.*

Il avait été demandé par le gouvernement, fr. 34,454,933. La Chambre a réduit ce chapitre à fr. 32,728,000; donc une diminution de 1,726,933 francs.

ART. 2. *État major des places.* Le peu d'étendue de la forteresse de Venloo ne paraissait pas nécessiter que le commandant eût deux chevaux; il a été répondu que par la situation de cette place à l'extrême frontière, son commandant avait à visiter des postes extérieurs à une assez grande distance.

ART. 6. *Troupes d'artillerie.* La Chambre des Représentans a réduit de 16,700 fr. la masse de casernement pour les chevaux d'artillerie et de cavalerie en cantonnement, pour lesquels la somme de 4 centimes par jour, par cheval, ne serait pas payée. La Commission regrette qu'on prive ainsi les habitans sur lesquels pèse la charge des logemens, de recevoir cette juste indemnité, et elle émet le vœu qu'elle leur soit accordée, comme cela a lieu pour les chevaux placés dans les casernes.

CHAPITRE III.

*Frais divers et indemnités.* Il a été demandé 453,390 fr., et il a été alloué 452,000 fr.; diminution de 6,390 fr.

CHAPITRE IV.

Service de santé: 569,938 fr. Il a été alloué fr. 452,000 la réduction est de 68,938 francs.

CHAPITRE V.

Établissements militaires: 126,000. fr. Il a été alloué 106,000 fr., donc une diminution sur ce Chapitre, de 20,000 francs.

CHAPITRE VI.

Matériel de l'artillerie et du génie: 2,919,000 fr. Il a été alloué 2,257,000 fr. Ce Chapitre a subi la réduction importante de 662,000 francs.

CHAPITRE VII.

Traitemens de disponibilité, non activité et pensions.— 590,000 fr. a été maintenu.

CHAPITRE VIII.

Traitemens divers: 74,571 fr. Il a été alloué fr. 71,000; diminution de 3571 francs.

CHAPITRE IX.

Fourrages en nature et indemnité représentative: 338,829 fr. Il a été alloué fr. 309,000. Diminution de 29,829 fr.

CHAPITRE X.

Pour dépôts de Gardes civiques, Partisans, Ambulances et supplément aux troupes cantonnées : 822,000 fr.

Ce chapitre a été ajouté par la Chambre des Représentans qui a trouvé plus convenable de le comprendre dans le Budget, que d'en faire une loi séparée, ainsi que cela lui avait été proposé par M. le Ministre, qui demandait 899,868 fr. 45 c. Il a été diminué de cette somme fr. 56,268, pour les Ambulances, et fr. 21,600 sur les frais de table des Généraux.

La Commission a pensé que sous le rapport politique et à l'instar de ce qui se pratique dans les états voisins, il eût été convenable de continuer provisoirement les frais de représentation aux généraux qui ont des commandemens dans l'armée.

CHAPITRE XI.

Dépenses imprévues : fr. 231,336, demandé. Il a été alloué 199,000 fr.; la réduction est donc de 32,336 francs.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi pour le Budget de la Guerre, tel qu'il vous a été envoyé par la Chambre des Représentans.

*Bruxelles, le 28 décembre 1833.*

Signés, DÉ ROUILLÉ, Rapporteur.

LE COMTE DUVAL DE BEAULIEU.

BARON DE BARÉ DE COMOGNE.

J. DE BAILLET.

DE WAUTIER.